

fonctions en cette qualité, il fera un excellent greffier du conseil privé. Toutefois, je n'aime pas voir aucun homme public surmené; j'espère que le greffier du conseil privé ne servira pas de sous-ministre, de secrétaire de tout le cabinet et d'adjoint particulier au premier ministre et que ses pouvoirs non politiques ne seront pas utilisés à titre consultatif en vue des répercussions politiques qu'ils pourraient avoir ou qu'ils auraient pu avoir eu par le passé.

C'est un excellent homme. Je suis heureux de constater par la réponse que le premier ministre a donnée à l'honorable représentant de Vancouver-Quadra qu'il ne le fera pas travailler autant à l'avenir, qu'il l'a amené déjà mais qu'il ne l'amènera plus. Donc, au cours de la campagne électorale, nous pouvons compter que même si ses services seraient sans aucun doute utiles, on le laissera à Ottawa remplir ses propres fonctions de greffier du conseil privé. Je ne doute pas qu'il s'en acquitte à merveille si on ne lui demande pas de se mêler de politique au cours des jours fiévreux d'une campagne électorale.

**Le très hon. M. St-Laurent:** Si l'honorable député avait consulté le budget de l'an dernier il aurait constaté que le poste était désigné exactement dans les mêmes termes, "sous-ministre, greffier du conseil privé et secrétaire du cabinet" lorsqu'il était occupé par M. Norman Robertson, qui est aujourd'hui notre haut-commissaire à Londres.

**L'hon. M. Rowe:** Le premier ministre nous dira-t-il quel est l'adjoint spécial du premier ministre? Le poste est inscrit dans le budget des dépenses, mais aucun traitement n'est prévu. Le premier ministre a-t-il un adjoint spécial ou n'a-t-il qu'un secrétaire particulier? Je crois que l'ancien premier ministre avait environ une douzaine de secrétaires. Le premier ministre actuel se tire-t-il d'affaires avec un seul?

**Le très hon. M. St-Laurent:** Les croyances de l'honorable député montrent qu'il a une foi extraordinaire, lorsqu'il dit croire que l'ancien premier ministre avait au moins une douzaine de secrétaires.

**L'hon. M. Rowe:** Cela ne répond pas à la question.

**M. Fulton:** Je ne veux pas amorcer un débat sur les détails. Toutefois, si le premier ministre veut bien se reporter au quatrième poste du Détail des affectations, page 379, il y verra un poste intitulé: "sous-ministre adjoint, greffier adjoint du Conseil privé". Or, il semble, d'après la colonne de gauche, que personne n'occupe ce poste, en 1953-1954, tandis qu'en 1952-1953 il y avait un titulaire

à ce poste. Puis, si le premier ministre veut bien regarder la droite de la page il verra que le traitement pour 1952-1953 était de \$7,320 alors que pour 1953-1954 il est de \$9,000. S'il n'y a personne qui occupe cette situation pour l'année financière en cours, je voudrais bien savoir qui a reçu le traitement prévu de \$9,000, ou, par ailleurs, si le traitement de \$9,000 est prévu pour ce poste, pourquoi n'y a-t-il pas de chiffre dans la première colonne à gauche de la page?

**Le très hon. M. St-Laurent:** Évidemment, je n'ai pas imprimé le budget des dépenses.

**M. Fulton:** Je ne pensais pas non plus que le premier ministre l'avait fait.

**Le très hon. M. St-Laurent:** Le traitement de \$9,000 est destiné à un sous-ministre adjoint et greffier adjoint du conseil privé. Le monsieur qui le reçoit est M. A. M. Hill, chargé des dossiers au conseil privé depuis que je suis moi-même conseiller privé, c'est-à-dire depuis aussi longtemps qu'il m'en souviennent.

**M. Fulton:** Il y a donc quelqu'un qui occupe ce poste et qui continuera de l'occuper cette année? J'imagine, par conséquent, que le chiffre "1" devrait figurer à la première colonne, du côté gauche.

**Le très hon. M. St-Laurent:** Le chiffre "1" s'y trouve. Il y a deux secrétaires adjoints.

**M. Fulton:** C'est le poste suivant.

**Le très hon. M. St-Laurent:** Dans mon exemplaire imprimé, il y a un chiffre "1" dans la colonne de gauche.

**M. Fulton:** On vient de me remettre un autre exemplaire afin que je m'assure qu'il n'y a pas de faute d'impression dans le mien. Le crédit n'est peut-être pas très important mais je veux être sûr que quelqu'un occupe, en fait, le poste pour lequel une rémunération est indiquée. Dans mon exemplaire, et dans celui que je viens d'emprunter, le chiffre "1" ne figure pas dans la colonne de gauche intitulée "1953-1954". Ce chiffre figure dans la colonne "1952-1953", celle de l'an dernier.

**Le très hon. M. St-Laurent:** Le total est de 87. Il y a un chiffre "1" dans mon exemplaire et ce chiffre est nécessaire pour donner un total de 87. Si le "1" n'apparaît pas dans l'exemplaire du député, il n'obtiendra que 86 s'il additionne les chiffres de cette colonne.

**L'hon. M. Rowe:** Qui est le greffier du cabinet? C'est un nouveau poste. Il y a réduction de \$12,000, en ce qui concerne le poste relatif à l'adjoint spécial du premier ministre, mais on a créé cette nouvelle fonction de greffier du cabinet, le traitement étant